



Association régionale de soccer de l'Estrie

350 Terrill, bureau 275

Sherbrooke (QC) J1E 3S7

819.564.6700

info@soccer-estrie.qc.ca

www.soccer-estrie.qc.ca

Info-arbitrage

Mise à jour : 21 mars 2024



Comment progresser dans l'arbitrage

par

Daniel Saint-Martin

Coordonnateur à l'arbitrage

Ce guide a été conçu pour regrouper dans un seul document les informations relatives aux différentes opportunités de progression qu'un arbitre aura dans sa carrière, qu'il désire ne faire que des matchs dans son club ou qu'il vise une carrière internationale.

La sélection des arbitres pour les différents programmes offerts par le CRA de Soccer Estrie se fait généralement à l'automne; donc un arbitre désirant progresser la saison suivante devrait en faire part au coordonnateur à l'arbitrage par courriel le plus rapidement possible au courant de la saison afin que les différentes étapes du processus de sélection puissent être réalisées à temps.

Pour toute question qui ne sera pas couverte dans ce document, pour des éclaircissements au sujet de la progression dans l'arbitrage ou toute autre question au sujet de l'arbitrage, contactez :

Daniel Saint-Martin
Coordonnateur à l'arbitrage
Tél. : (819) 564-6700
Cell. : (819) 432-0097
Courriel : arbitrage@soccer-estrie.qc.ca

Table des matières

1. Programmes offerts par le CRA
2. Classification des arbitres
3. Niveau d'assignation en Estrie
4. Programmes de développement
5. Comment rejoindre ...
6. Comment être recommandé pour ...
7. Évaluateur
8. Instructeur

1. Programmes offerts par le CRA

Évaluation

Depuis 2010, le CRA a mis en place un programme d'évaluation permettant de voir un grand nombre d'arbitres au cours de la saison. Les évaluateurs sont assignés en fonction de leurs disponibilités et des assignations fournies par les responsables de clubs. Il est aussi possible de faire une demande d'évaluation en remplissant le formulaire en ligne prévu à cet effet, qui se trouve dans la section Arbitrage/Informations à consulter.

Il n'est encore malheureusement pas possible de voir tous les arbitres, mais nous tentons d'augmenter d'année en année le nombre d'évaluations réalisées.

Programme régional de développement de l'arbitre (PRDA)

Le PRDA se veut un outil pour développer et faire progresser les jeunes arbitres espoirs de la région. Grâce à un meilleur encadrement, à des activités spécifiques et à des évaluations régulières, ces arbitres espoirs auront les outils nécessaires pour aller aussi loin dans l'arbitrage que leur talent et leur passion le permettront. Ce programme est chapeauté par le coordonnateur à l'arbitrage, supporté de membres du Comité régional d'arbitrage (CRA).

Des activités de formation seront organisées spécifiquement pour chacun des volets respectifs alors que d'autres regrouperont l'ensemble des membres du PRDA.

Volet masculin :

Le nombre de rencontres a été bonifié (environ 10 durant l'année) afin d'augmenter l'impact du programme sur les arbitres qui en font partie. À chaque année, un maximum de six candidats seront sélectionnés pour débiter la première de leurs deux années au sein du programme, dont minimalement un arbitre hors Sherbrooke.

Volet féminin :

Afin de tenir compte du fait que la réalité d'un arbitre masculin et celle d'une arbitre féminine n'est pas la même, le CRA a décidé d'ajouter un volet féminin au PRDA actuel permettant de mieux encadrer nos meilleures prospects féminines en leur donnant des outils appropriés pour bien réussir dans des situations qui leur seront propres. La durée du programme, ainsi que les critères pour en faire partie ont aussi été adaptés.

Programme « Vers le grade régional... »

Ce programme s'adresse aux arbitres qui ont été identifiés par le CRA comme candidats aptes à aller suivre, dans un avenir rapproché, leur formation pour obtenir leur grade régional.

Il sert à encadrer les arbitres à l'aide de rencontres de formation, d'analyse de situations de matchs et de suivis sur le terrain afin de les préparer à suivre le stage de formation arbitre régional. L'encadrement se fait de façon individuelle ou en petit groupe et débute généralement l'année précédant l'inscription au stage de formation et se continue jusqu'à l'étape de soumettre leur dossier de promotion dans le but d'obtenir leur grade régional.

Tournois hors-région

Mise à part quelques exceptions, la région ne prend plus la charge d'organiser des groupes d'arbitres pour aller dans des tournois hors-région. Un arbitre qui aurait des contacts et qui désire organiser un groupe d'arbitre afin de participer à un tournoi hors-région devra préalablement s'assurer auprès de l'assignateur régional que ceci ne causera pas de problème au niveau de la couverture des matchs en région durant la tenue de ce tournoi. La priorité des arbitres de la région doit demeurer les matchs en Estrie.

Invitations individuels :

Un arbitre qui reçoit une invitation individuelle pour prendre part à un tournoi hors région et qui veut y participer doit en faire part à l'assignateur régional le plus rapidement possible pour s'assurer que si cela ne pose pas de problème à la couverture des matchs en Estrie.

Sanction :

Le CRA, par l'entremise du coordonnateur à l'arbitrage, peut refuser toute demande de participation à un tournoi hors région si celle-ci nuit aux besoins en arbitrage des parties en Estrie. Une personne qui arbitre dans une autre région sans permission du CRA risque une suspension d'un mois et 150\$ d'amende. Si l'arbitre est un récidiviste, cette sanction sera doublée.

Conférences et stage de perfectionnement

Dans le cadre de la formation continue des arbitres, le CRA organise des conférences et stages de perfectionnement, dont fait partie le stage annuel. Ces activités sont gratuites et vos clubs reçoivent plus d'information lorsqu'elle est disponible. L'information vous est aussi généralement envoyée par courriel et est aussi disponible sur le site Internet de l'ARSE, section arbitrage.

Une grande participation de tous assure la continuité de ces activités visant à augmenter la qualité et l'uniformité de l'arbitrage en Estrie.

Liste régionale

La liste régionale représente les arbitres qui sont assignés sur les matchs AA de la région. La sélection des arbitres qui seront sur cette liste est effectuée par le CRA, mais des modifications peuvent y être apportées tout au long de la saison. Vous pouvez consulter la section pertinente de ce document pour connaître les critères et sélection et de maintien pour cette liste.

Liste provinciale

Les arbitres sur la liste provinciale sont ceux qui sont assignés par Soccer Québec lors des matchs AAA. Ces arbitres sont sélectionnés annuellement par le comité régional d'arbitrage (CRA) en fonction des besoins de la région, de leur rendement et de leur attitude sur le terrain.

Un arbitre sur la liste provinciale devra participer aux différentes formations données par Soccer Québec ainsi qu'à deux tests physiques. Il devra aussi être régulièrement disponible les fins de semaine.

2. Classification des arbitres

Grade « Soccer à 7 »

Certaines régions offrent des stages de formations « arbitre soccer à 7 » sur une journée, mais ce n'est plus le cas à Soccer Estrie depuis plusieurs années. Un candidat qui suit le stage de formation « arbitre district » aura d'office le grade « Soccer à 7 » s'il est présent pour la durée du stage (2 jours) mais qu'il n'a pas réussi à obtenir la note de passage.

Un arbitre ayant le grade soccer à 7 sera en mesure d'arbitrer des matchs en soccer à 7 et pour **dépanner en tant qu'arbitre assistant** lors de matchs en soccer à 9 et / à 11.

Grade « Juvénile »

L'arbitre qui a réussi le stage de formation de l'Association de soccer Canadienne (ACS) mais qui n'a pas encore 16 ans aura le grade Juvénile.

Prérequis pour suivre le stage de formation :

- Avoir minimalement 14 ans dans l'année de formation;
- Avoir obtenu la note de passage, (80% → 144/180 pts), lors de la formation
 - Examen écrit : 75 pts
 - Examen vidéo : 30 pts
 - Livret de travail (complété en classe) : 30 pts
 - Document pré-cours : 15 pts
 - Note de participation (en salle et sur le terrain) : 30 pts

Grade « District »

Grade d'un arbitre qui a réussi le stage de formation « arbitre district » et qui a au moins 16 ans. L'arbitre qui a le grade Juvénile sera automatiquement promu au grade District l'année de ses 16 ans.

Prérequis pour suivre le stage de formation :

- Avoir minimalement 14 ans dans l'année de formation;
- Avoir obtenu la note de passage, (80% → 144/180 pts), lors de la formation
 - Examen écrit : 75 pts
 - Examen vidéo : 30 pts
 - Livret de travail (complété en classe) : 30 pts
 - Document pré-cours : 15 pts
 - Note de participation (en salle et sur le terrain) : 30 pts

Grade « Régional »

Pour obtenir ce grade, l'arbitre doit avoir été recommandé par le CRA pour aller suivre une nouvelle formation de l'ACS, qui est d'une durée de 15h.

Prérequis pour suivre le stage Régional :

- Détenir le grade District;
- Avoir travaillé durant une saison estivale complète en tant qu'arbitre;
- Être un arbitre inscrit à la liste provinciale (arbitre des matchs AAA);
- Avoir été sélectionné par son ARS.

Une fois la formation réussie (80%), l'arbitre aura 2 ans pour soumettre son dossier de promotion afin d'obtenir son grade régional. Pour ce faire il devra :

- Soumettre 3 évaluations, par au moins deux évaluateurs différents, sur des catégories U17AA et plus, de son sexe, évaluations pour lesquelles il se sera mérité la note minimale de 83%. Une fille peut soumettre des évaluations sur des matchs masculins mais pas l'inverse;
- Réussir 2 tests physiques avec le standard régional dans l'année de soumission de son dossier;
- Doit avoir arbitré au moins 20 matchs U16 et + dans l'année de soumission de son dossier;
- Doit avoir été arbitre assistant sur au moins 5 matchs U16 et + dans l'année de soumission de son dossier.

Grade « Provincial »

Préalable à la possibilité d'aller suivre la formation de l'ACS pour obtenir le grade provincial, l'arbitre devra déjà faire partie du programme de Soccer Québec (SQ).

Prérequis pour suivre le stage Provincial :

- Détenir le grade Régional;
- Être un arbitre inscrit à la liste provinciale (arbitre des matchs AAA);
- Avoir arbitré plus de 20 match de catégorie U17 et + l'année précédant sa demande de promotion;
- Avoir réussi 2 tests physiques avec le standard provincial dans les 12 mois précédant la date butoir pour faire la demande de promotion;
- Avoir été sélectionné par son ARS;
- Avoir été sélectionné par le Comité Arbitrage de SQ.

Une fois la formation réussie (85%), l'arbitre aura 2 ans pour soumettre son dossier de promotion afin d'obtenir son grade provincial. Pour ce faire il devra :

- Soumettre 3 évaluations sur des matchs seniors AAA ayant la note de 85% ou plus. Une fille peut soumettre des évaluations sur des matchs masculins mais pas l'inverse;
- Réussir 2 tests physiques avec le standard FIFA dans l'année de soumission de son dossier, entre le 1^{er} janvier et le 30 novembre;
- Doit avoir arbitré au moins 20 matchs U17 et +, entre le 1^{er} janvier et le 30 novembre de l'année de soumission de son dossier de promotion;
- Doit avoir été arbitre assistant sur au moins 5 matchs U16 et +, entre le 1^{er} janvier et le 30 novembre de l'année de soumission de son dossier de promotion.

Grade « National »

Lorsqu'un arbitre progresse au point de se rendre au grade national, celui-ci sera suivi par l'ACS. Pour figurer sur la liste nationale, l'arbitre doit répondre aux exigences de la section 4 du Règlement concernant l'enregistrement et le contrôle des arbitres de l'ACS.

Prérequis pour obtenir le grade National :

- Détenir le grade Provincial;
- Avoir suivi le stage de niveau national reconnu par l'ACS;
- Obtenir minimalement la note de 85% à l'examen du stage de formation;
- Avoir réussi 3 tests physiques avec le standard FIFA;
- Avoir été recommandé par le Comité Arbitrage de SQ;
- Avoir été sélectionné par l'ACS.

À ce niveau, l'arbitre est spécialisé soit comme arbitre, soit comme arbitre assistant selon son profil et ne devrait plus changer de spécialisation durant sa carrière.

Grade « International » (FIFA)

Seul un nombre restreint d'arbitres peuvent avoir le grade FIFA en même temps pour un même pays.

Prérequis pour obtenir le grade International :

- Détenir le grade National depuis au moins 2 ans;
- Avoir réussi 3 tests physiques avec le standard FIFA;
- Réussir 3 évaluations avec une note minimale de 90% lors de matchs de haut niveau
- Avoir été recommandé par les directeurs du comité national d'arbitrage.

3. Niveau d'assignation en Estrie

Clubs

Chacun des clubs de la région est en charge de l'assignation de tous les officiels sur les matchs de classe locale et A où il est receveur, sauf pour l'arbitre sur les matchs senior masculin.

Tournoi en région

L'assignation des arbitres lors des tournois en région est prise en charge par le club qui s'occupe du déroulement du tournoi.

Tournoi hors-région

Lors des tournois hors-région pris en charge par la région, l'assignation est réalisée par l'assignateur régional. Celui-ci peut déléguer ce travail à la personne responsable du groupe d'arbitres participants au tournoi.

Régional

La région prend en charge l'assignation des matchs suivants :

- Matchs AA;
- Senior masculin, l'arbitre seulement;

- Festival d'ouverture U9-U10;
- Festival de fermeture U9-U10;
- Finales des séries de U11 à senior;
- Ligue intérieure.

Provincial

La Fédération de soccer du Québec est en charge d'assigner les arbitres lors des matchs suivants :

- Matchs PLSQ;
- Matchs AAA;
- Coupe du Québec;
- Coupe des Maîtres;
- Coupe promotion;
- Matchs préparatoires entre deux clubs qui impliquent au moins une équipe AAA;
- Matchs préparatoires de l'équipe du Québec;
- Matchs universitaires;
- Matchs collégial AAA.

4. Programmes de développement

Encadrement

Depuis 2017, les clubs ont la responsabilité de faire de l'encadrement auprès de leurs arbitres de 1^{re} et de 2^e année. Cet encadrement consiste à aller les voir lors de matchs durant la saison, idéalement leur premier match puis vers la mi-saison. Ils peuvent aussi mettre de l'avant des cliniques sur le terrain afin de parfaire certains aspects du travail de l'arbitre et de l'arbitre-assistant.

PRDA

Tel que mentionné dans la section **Programmes offerts par le CRA**, la région a mis en place le Programme régional de développement de l'arbitre (PRDA) afin d'aider à la progression d'un groupe restreint d'arbitres ayant démontré un potentiel et un intérêt à progresser dans l'arbitrage, au-delà de leur club.

Nous recherchons des arbitres qui :

- ont le désir de progresser dans le milieu de l'arbitrage régional et provincial et non pas seulement dans leur club;
- sont motivés et disponibles;
- sont en mesure de se déplacer en région.

Faire une demande au PRDA :

Pour soumettre sa candidature afin d'être sélectionné, simplement envoyer un courriel au coordonnateur à l'arbitrage **avant le 10 janvier**, en y indiquant les informations qui suivent :

- votre nom;
- votre numéro de téléphone;
- un bref résumé de votre expérience comme arbitre;
- ce qui vous motive à soumettre votre candidature pour le PRDA, en quelques lignes.

Critères de sélection

Voici la liste des paramètres sur lequel le CRA pour sélectionner les arbitres qui se joindrons au PRDA :

Volet masculin :

- avoir 17 ans ou moins au 1^{er} janvier de leur première année sur le PRDA;
- avoir au moins deux années d'expérience comme arbitre (dans des cas d'exceptions gérés par le CRA, il pourrait arriver qu'un arbitre n'ayant qu'une année soit accepté);
- avoir le désir de progresser dans le milieu de l'arbitrage régional et provincial et non pas seulement dans son club;
- **être motivé et disponible;**
- **être en mesure de se déplacer en région.**

Volet féminin :

- il n'y a pas d'âge minimal ni maximal pour être sur le PRDA (volet féminin);
- avoir au moins une année d'expérience comme arbitre;
- il n'y a pas de durée maximale au programme, les filles seront prise en charge aussi longtemps qu'elles seront motivées et qu'elles progresseront jusqu'au grade «Régional»;
- avoir le désir de progresser dans le milieu de l'arbitrage régional et provincial et non pas seulement dans son club;
- **être motivée et disponible;**
- **être en mesure de se déplacer en région.**

« Vers le grade régional... »

Tel que mentionné dans la section **Programmes offerts par le CRA**, ce programme sert à encadrer les arbitres jusqu'à l'étape de soumettre leur dossier de promotion dans le but d'obtenir leur grade régional.

Critères de sélection

Voici la liste des paramètres sur lequel le CRA pour sélectionner les arbitres qui se joindront au programme « Vers le grade régional... » :

- Être arbitre actif depuis au moins 2 ans;
- Performance et attitude sur le PRDA;
- Son attitude sur le terrain;
- Rapports d'évaluation;
- Démontrer beaucoup d'intérêt, un niveau de professionnalisme élevé et une bonne condition physique;
- Avoir été identifié par le CRA comme ayant un grand potentiel;
- Entrevue individuelle avec les candidats;

Programme de détection (Soccer Québec)

Avant de pouvoir joindre le programme d'excellence de la fédération, les arbitres qui ont le potentiel et l'intérêt pour le programme doivent passer par le programme de détection. La région peut nommer un maximum de six arbitres (3 femmes et 3 hommes) pour se joindre au programme de détection à chaque

année.

Durant cette année, les candidats seront évalués par SQ durant différentes compétitions afin de déterminer qui aura la possibilité de rejoindre le PEP (Programme d'Excellence Provincial) l'année suivante. Un arbitre qui ne rejoindra pas le PEP pourra voir son nom de nouveau sur le programme de détection pour retenter sa chance l'année suivante.

Critères de sélection

Voici la liste des paramètres sur lequel le CRA pour sélectionner les arbitres qui verront leur nom soumis à SQ pour rejoindre le programme de détection :

Volet masculin :

- Être arbitre de grade régional ou en promotion régionale et remplir les différents critères menant à l'obtention du grade régional à la fin de l'année;
- Être sur la liste provinciale;
- Être en mesure d'arbitrer des matchs de U17MAAA au cours de la saison;
- Démontrer beaucoup d'intérêt, un niveau de professionnalisme élevé et une bonne condition physique;
- Être disponible et apte à arbitrer les fins de semaine à l'extérieur de la région;
- Entrevue individuelle avec les candidats;

Volet féminin :

- Si elle n'a pas déjà le grade régional, l'arbitre doit être en mesure d'aller suivre la formation l'année suivante si elle est retenue pour le PEP;
- Être sur la liste provinciale;
- Être en mesure d'arbitrer des matchs U15FAAA et U16FAAA au cours de la saison;
- Démontrer beaucoup d'intérêt, un niveau de professionnalisme élevé et une bonne condition physique;
- Être disponible et apte à arbitrer les fins de semaine à l'extérieur de la région;
- Entrevue individuelle avec les candidats;

Programme excellence provincial (SQ)

Le Programme excellence provincial (PEP) est le programme mis en place par la Fédération afin d'encadrer les meilleurs espoirs de la province dans leur cheminement pour rejoindre le rang d'arbitre de grade national.

Le programme regroupe au maximum 90 arbitres (20 femmes et 70 hommes) réparti sur quatre niveaux pour les hommes (R2, R1, P2 et PLSQ) et deux niveaux pour les femmes (régional et provincial). Pour les hommes, des sous-groupes de 5 arbitres sont formés à chacun des niveaux et chacun des sous-groupes est pris en charge par un « coach ». Au niveau féminin, l'approche est beaucoup plus sous forme individuelle, l'arbitre avec son « coach ».

À la fin de l'année, chaque coach fait l'évaluation des arbitres de son groupe. Dans le cadre de ce processus de relégation/promotion/stagnation, les arbitres ont la chance de gravir les différents échelons du programme afin de se diriger vers le grade national.

Exigence du programme :

- Participation aux différentes activités; stages, conférences, formations, tournois, etc.;
- Être actif au niveau de la LSEQ;
- Communiquer régulièrement avec son coach;
- Suivre un plan d'entraînement pour maintenir les standards physiques;
- Remettre les bilans de suivi et rapport de fin de saison.

La sélection se fait selon les critères suivants :

- Performance sur le programme de détection
- Performances au niveau de SQ
- Dossier de mise en candidature
- Classement régional de l'arbitre

5. Comment rejoindre ...

La liste régionale

Les arbitres de la liste régionale sont ceux qui sont assignés lors des matchs « AA » de la région. Ces arbitres sont sélectionnés annuellement par le comité régional d'arbitrage (CRA), mais des modifications peuvent y être apportées tout au long de la saison.

Critères de sélection

Voici la liste des paramètres sur lequel le CRA se base pour avoir une idée du nombre nécessaire d'arbitres sur la liste régionale pour le début de la saison :

- Nombre d'équipe AA pour la saison (environ 2,3 arbitres par équipe);
- Catégories des équipes AA de la région;
- Nombre d'arbitres de retour sur la liste.

Pour compléter le nombre requis d'arbitres de la liste, le CRA se base sur les critères suivants :

- Arbitre nouvellement sur le PRDA;
- Résultats lors du camp d'identification (description de ce camp dans l'encadré plus loin);
- L'expérience de l'arbitre;
- Son attitude sur le terrain;
- Rapports d'évaluation;
- Arbitrer un minimum de 15 matchs assignés par son club en tant qu'arbitre ou arbitre-assistant;
- Recommandation du responsable à l'arbitrage et/ou de l'arbitre en chef du club;
- Recommandation d'arbitres ayant déjà arbitré avec le nouvel arbitre;
- Démontrer de l'intérêt, du professionnalisme et une condition physique adéquate;
- Besoins spécifiques.

Critères de maintien

À chaque année, le CRA révisé les noms des arbitres qui étaient sur la liste régionale l'année d'avant afin de déterminer qui sera maintenu sur la liste pour la saison à venir. Afin d'être maintenu, un arbitre doit avoir respecté les critères suivants, qui se retrouvent aussi sur le formulaire d'entente qu'un arbitre de la liste régionale doit signer avant le début de la saison :

- Avoir pris soin de s'affilier auprès de son club avant le 1^{er} avril;
- Présence à la réunion des arbitres de la liste régionale;
- Présence au stage annuel organisé par le CRA;
- Présence et participation aux tests physiques organisés par le CRA, et ce dans une forme permettant d'espérer réussir les standards exigés (minimalement 1);
- Avoir été disponible (avoir minimalement fait 10 matchs de catégorie AA);
- Respecter les assignations (maximum de 20% de refus et/ou remplacement);
- Confirmer ou refuser rapidement les assignations (en tenant compte du critère précédent);
- Être présent au moins 30 minutes avant l'heure prévue du début des matchs;
- Ne pas avoir été absent aux matchs qui ont été confirmés;
- Offrir un arbitrage de qualité (rapports d'évaluation, suivis effectués en cas de signalement);

Il est possible qu'un arbitre n'ayant pas respecté ces critères soit quand même maintenu, le CRA prendra la décision dans ces situations exceptionnelles.

La liste provinciale

Les arbitres de la liste provinciale sont ceux qui seront assignés par la Fédération lors des matchs « AAA » ainsi que des autres compétitions provinciales. Ces arbitres sont principalement assignés en région mais peuvent être appelés à arbitrer des matchs à l'extérieur de l'Estrie. Il s'agit de l'élite des arbitres de la région qui désirent progresser dans le milieu.

Critères de sélection

Le nombre d'arbitres qui se retrouvent sur la liste provinciale est suggéré par SQ. Ce nombre est déterminé en fonction du nombre d'équipes AAA qui évolueront dans la LSEQ pour la saison (environ 2,3 arbitre par équipe)

Pour compléter le nombre requis d'arbitres de la liste, le CRA se base sur les critères :

- Catégories des équipes AAA de la région;
- Être sur la liste régionale depuis au moins 2 ans;
- Résultats lors du camp d'identification;
- Son attitude sur le terrain;
- Rapports d'évaluation;
- Arbitrer un minimum de 15 matchs assignés par la région en tant qu'arbitre ou arbitre-assistant;
- Recommandation du responsable à l'arbitrage et/ou de l'arbitre en chef du club;
- Recommandation d'arbitres ayant déjà arbitré avec le nouvel arbitre;
- Démontrer beaucoup d'intérêt, un niveau de professionnalisme élevé et une bonne condition physique;

- Entrevue individuelle avec les candidats;
- Besoins spécifiques.

Critères de maintien

À chaque année, le CRA révisé les noms des arbitres qui étaient sur la liste provinciale l'année d'avant afin de déterminer qui sera maintenu sur la liste pour la saison à venir. **En plus de devoir satisfaire aux exigences de SQ**, un arbitre devra aussi respecter les critères suivants, qui se retrouvent aussi sur le formulaire d'entente qu'un arbitre de la liste provinciale doit signer avant le début de la saison :

- Avoir pris soin de s'affilier auprès de son club avant le 1^{er} mars;
- Présence au stage annuel de mise à jour;
- Présence et participation aux tests physiques organisés par SQ, et ce, dans une forme permettant d'espérer réussir les standards exigés (minimalement 1);
- Offrir un arbitrage de qualité (rapports d'évaluation, suivis effectués en cas de signalement);

Il est possible qu'un arbitre n'ayant pas respecté ces critères soit quand même maintenu, le CRA prendra la décision dans ces situations exceptionnelles.

Liste régionale – Camp d'identification

Afin d'avoir des informations quantitatives pouvant aider le CRA lorsque vient le temps de faire la sélection des arbitres qui seront sur la liste régionale, un camp d'identification aura lieu à l'automne. Les arbitres désirant faire partie de la liste régionale pourront se faire valoir lors de celui-ci.

Lors du camp, les arbitres auront à passer :

- Test physique
- Test écrit sur les lois du jeu
- Test vidéo sur l'analyse de situations de matchs et de hors-jeu

Test physique

Le test qui sera utilisé sera le même que celui qu'utilise Soccer Québec (SQ) pour les arbitres qui sont sur la liste provinciale ou en processus de promotion, soit le test de Haute intensité FIFA. Le test consiste en 6 sprints lancés de 40m suivi d'une course par intervalle, 75m de jogging suivi de 25m de marche, répété 40 fois, pour un total de 4000m.

Vous pouvez consulter une vidéo qui montre en quoi consiste ce test en allant sur le lien suivant [Test de Haute intensité FIFA](#) ainsi qu'une vidéo qui a été faite par SQ lors du test de 12 mars 2016 [Vidéo FSQ \(sur Facebook\)](#).

Voici les standards qui seront à respecter :

- Gars
 - Sprint lancé : 6,8 sec.
 - Course par intervalle : 75m jogging en 17 sec. et 25m marche en 24 sec.
- Filles
 - Sprint lancé : 7,0 sec.
 - Course par intervalle : 75m jogging en 18 sec. et 25m de marche en 26 sec.

Test écrit sur les Lois du jeu

Test de vingt questions à répondre en un maximum de 30 minutes.

Test vidéo sur l'analyse de situations de matchs

Vingt-cinq séquences vidéo de situations de matchs seront présentées, dont dix sur le hors-jeu et quinze sur les fautes et incorrections.

Évaluation

En plus du camp d'identification, il est fortement recommandé aux arbitres désirant être sur la liste régionale de se faire évaluer durant l'été. Un formulaire de demande d'évaluation se retrouve sur notre site Internet, dans la section [Arbitrage / Évaluation](#).

6. Comment être recommandé pour ...

Le grade « régional »

Avant de pouvoir aller suivre la formation pour débiter le processus permettant d'obtenir un grade régional, l'arbitre devra être recommandé par le CRA. Cette recommandation se fera au début de l'année en fonction des performances de l'arbitre l'année d'avant.

Critères de sélection

Voici les différents critères sur lesquels le CRA se base pour recommander un arbitre pour qu'il suive la formation pour obtenir son grade régional :

- Avoir minimalement son grade district depuis 1 an;
- Être sur la liste provinciale depuis au moins 2 ans;
- Réussir au moins un test physique selon les standards du grade régional;
- Performance sur le programme régional « Vers le grade régional... »
- Arbitrer un minimum de 20 matchs assignés par la région en tant qu'arbitre ou arbitre-assistant;
- Être recommandé par un évaluateur à la suite d'une évaluation réussie avec au moins 83% sur un match minimalement de de niveau :
 - Candidat masculin : Sen MA / U17 MAA / U16 MAAA.
 - Candidate féminine : Sen FA-D1 / U18 FAA / U16 FAAA.
- Démontrer beaucoup d'intérêt, un niveau de professionnalisme élevé et une excellente condition physique.

Critères de maintien

Afin de conserver un grade supérieur à celui de District, la Fédération exige de ses arbitres de maintenir des standards de performance selon le grade :

- Avoir pris soin de s'affilier auprès de son club avant le 15 mars;
- Présence à la réunion des arbitres de la liste régionale;
- Présence au stage annuel organisé par le CRA;
- Présence et participation aux tests physiques organiser par CRA, et ce dans une forme permettant d'espérer réussir les standards exigés (minimalement 1);
- Avoir été disponible (avoir minimalement fait 10 matchs de catégorie AA);
- Respecter les assignations (maximum de 20% de refus et/ou remplacement);
- Être présent au moins 30 minutes avant l'heure prévu du début des matchs;
- Ne pas avoir été absent aux matchs qui ont été confirmés;
- Offrir un arbitrage de qualité (rapports d'évaluation, suivis effectués en cas de signalement);

Il est possible qu'un arbitre n'ayant pas respecté ces critères soit quand même maintenu, le CRA prendra la décision dans ces situations exceptionnelles.

Le grade « provincial »

Comme mentionné dans la section des différents programmes de développement qu'un arbitre peut suivre, la recommandation afin d'initier les démarches pour obtenir un grade provincial doit venir de la Fédération, via son programme excellence provincial.

Critères de sélection

Comme indiqué dans la section du PEP, voici les critères sur lesquels la Fédération se base pour recommander un arbitre pour la formation en vue d'obtenir son grade provincial :

- Performance sur le programme excellence provincial – niveau R2
- Performances au niveau de SQ
- Dossier de mise en candidature
- Classement régional de l'arbitre

Critères de maintien

Afin de conserver un grade supérieur à celui de District, la Fédération exige de ses arbitres de maintenir des standards de performance selon le grade :

- Avoir pris soin de s'affilier auprès de son club avant le 1^{er} mars;
- Présence au stage annuel de mise à jour;
- Présence et participation aux tests physiques organiser par SQ, et ce dans une forme permettant d'espérer réussir les standards exigés (minimalement 1);
- Offrir un arbitrage de qualité (rapports d'évaluation, suivis effectués en cas de signalement);

6. Évaluateur

En plus de progresser dans le monde de l'arbitrage proprement dit, il est aussi possible pour un arbitre intéressé au développement des autres arbitres de devenir évaluateur. Les évaluateurs doivent suivre une formation annuelle de mise à jour de 3h pour maintenir leur niveau.

Critères de sélection pour devenir évaluateur

Voici les différents critères sur lesquels le CRA se base pour former un nouvel évaluateur :

- Besoins spécifiques d'un club ou de la région;
- Avoir minimalement son grade district depuis 1 an;
- L'expérience de l'arbitre;
- Son attitude sur le terrain;
- Démontrer beaucoup d'intérêt et un niveau de professionnalisme élevé.

Tout comme pour l'arbitrage, il y a différents niveaux d'évaluateur.

« Formateur »

Il s'agit d'une personne qui a reçu une formation « maison » afin d'aider à faire de l'évaluation au niveau de la région. Ces personnes ne seront généralement pas appelées à faire de l'évaluation sur les matchs de catégorie supérieur à U14 et ce ne sera que pour les classes locales ou A. Ces personnes seront aussi utilisées pour faire de l'encadrement pour les arbitres qui débutent leur carrière (1^{ère} et 2^{ème} année) afin de les aider à bien commencer.

Évaluateur Grade « District »

Afin d'obtenir le grade d'évaluateur district, la personne doit compléter une formation de base d'évaluateur donnée par SQ, sur 2 jours, et fournir un minimum de deux évaluations complétées lors de matchs de la région à la fin de l'année de formation.

Cet évaluateur n'a pas de restrictions officielles sur les matchs où il sera appelé à faire une évaluation. Le coordonnateur à l'arbitrage jugera du calibre de matchs que l'évaluateur peut superviser en fonction de son expérience et selon les besoins de la région.

Évaluateur Grade « Régional »

Pour obtenir ce grade, l'évaluateur district d'au moins 3 ans d'expérience devra avoir été recommandé par le CRA pour aller suivre une nouvelle formation de l'ACS, qui est d'une durée de 15h.

Critères pour recommandation par le CRA

Voici les différents critères sur lesquels le CRA se base pour recommander un évaluateur :

- Être actif comme évaluateur, i.e. faire une dizaine d'évaluation par année;
- Soumettre ses rapports dans les délais prescrits;
- Démontrer beaucoup d'intérêt et un niveau de professionnalisme élevé.

Avec le grade régional, un évaluateur sera en mesure de faire de l'évaluation d'arbitre désirant soumettre leur dossier de promotion afin d'obtenir le grade d'arbitre régional.

Évaluateur Grade « Provincial »

Préalable à la possibilité d'aller suivre la formation de l'ACS pour obtenir le grade provincial, l'arbitre devra déjà faire partie du programme de Soccer Québec (SQ) pour les évaluateurs.

Grade « National »

L'Association canadienne de soccer est en charge de déterminer qui pourra atteindre ce niveau.

Évaluateur Grade « International » (FIFA)

Il s'agit ici des évaluateurs qui ont été choisis par la FIFA.

7. Instructeur

Pour les personnes qui sont intéressées à former des nouveaux arbitres ou à faire progresser les arbitres d'expérience qui ont les capacités et le désir de le faire, il est possible de devenir instructeur.

Ces arbitres doivent suivre une formation de 4 jours, sur deux fins de semaine, afin d'obtenir leur diplôme d'instructeur et seront assignés à titre d'adjoint lors de leurs premiers stages de

formation. Les instructeurs doivent suivre une formation annuelle de mise à jour de 3h pour maintenir leur mise à niveau.

Tout comme pour les arbitres et les évaluateurs, il existe également différents niveaux de grade d'instructeur. Toutefois ceux-ci n'ont pas véritablement d'impact au niveau de la région.

Critères de sélection pour devenir instructeur

Voici les différents critères sur lesquels le CRA se base pour former un nouvel instructeur :

- Besoins spécifiques de la région;
- Être arbitre actif depuis au moins 5 ans;
- L'expérience de l'arbitre;
- Son attitude sur le terrain;
- Démontrer beaucoup d'intérêt et un niveau de professionnalisme élevé.